

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00254

### PLAN « ECOLE NUMERIQUE » 2016-2019 - ORIENTATIONS GENERALES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160212-D20160025410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,  
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **PLAN « ECOLE NUMERIQUE « 2016-2019 - ORIENTATIONS GENERALES**

#### **I – CONTEXTE**

Saint-Etienne Métropole dispose depuis 1998 de la compétence « multimédia dans les écoles » afin de répondre à plusieurs objectifs tels que la lutte contre la fracture numérique, l'équité de diffusion et de financement des équipements, ainsi que la réponse aux besoins des écoles et des communes.

Pour ce faire, la collectivité a progressivement constitué une véritable offre de services en direction des 288 écoles du territoire, ainsi que des 16 établissements accueillant des élèves en situation de handicap, soit 304 établissements.

La mise en œuvre du Plan « Ecole numérique » repose sur un fort partenariat traduit dans différentes conventions qui fixent les rôles et engagements de chacun :

- une convention-cadre fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et de l'Education Nationale (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Loire, Canopé Saint-Etienne),
- une convention fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et des communes en ce qui concerne les écoles publiques (ou les OGEC en ce qui concerne les écoles privées, ou encore les 16 établissements spécialisés en ce qui concerne les classes accueillant des enfants en situation de handicap).

#### **II – BILAN DU PLAN TRIENNAL 2012-2014 ET DE SA PROLONGATION A FIN 2015**

Le Plan a accordé une large place aux usages et expérimentations via :

- un appel à projets annuel permettant de doter en équipements spécifiques 20 écoles/an sur présentation d'un projet pédagogique,
- l'acquisition de 5 classes mobiles proposées en prêt aux écoles le temps de la réalisation de leur projet pédagogique,
- le projet « nouvelle école numérique » réalisé avec l'ensemble des partenaires du Plan, l'appui méthodologique de la Cité du design, et l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC), projet permettant d'adopter une démarche de réflexion sur les nouveaux usages et les nouveaux équipements et de définir, dans l'école et dans la classe, l'espace adapté aux TICE,

- l'engagement d'une réflexion sur les infrastructures nécessaires à l'Espace Numérique de Travail dans les écoles primaires.

Une intervention généralisée sur l'ensemble des sites a été confiée à une entreprise externe durant l'année 2015 permettant ainsi de :

- voir chaque poste informatique sur supervision et avoir un accès direct depuis le siège de Saint-Etienne Métropole ;
- finaliser la livraison des NAS (serveurs de stockage de données) ;
- déployer trend micro (logiciel de protection de l'ordinateur contre les diverses menaces provenant du web) sur tous les postes de Saint-Etienne Métropole installés dans les écoles ;
- déployer une plage d'adresse IP par école permettant dans un futur de faire communiquer les NAS entre écoles.

Le renouvellement des postes informatiques et vidéo-projecteurs de 2006, 2007 et 2008, et de certains 2009 a été réalisé.

A ce jour, le parc informatique des écoles est important : 5 000 ordinateurs (pour moitié de moins de 6 ans), 700 ordinateurs portables, 350 tablettes, 450 vidéoprojecteurs, 100 vidéoprojecteurs interactifs, 800 imprimantes.

### **III – LE PLAN « VERS UNE ECOLE NUMERIQUE » 2016-2019**

Une proposition de scénario a émergé sur la base des préconisations du LUPI (Laboratoire des Usages et Pratiques Innovantes), de l'expérimentation en design, et des contributions de l'ensemble des partenaires associés.

A la rentrée scolaire 2016-2017, Saint-Etienne Métropole et ses partenaires ont décidé de mettre en œuvre ce nouveau Plan, mieux adapté aux besoins des enseignants, afin de faciliter et développer au quotidien les usages numériques.

L'objectif principal est de développer ces usages en visant la qualité et le bien-fondé des installations avant la quantité. C'est aussi le moyen de favoriser une appropriation des outils numériques par les élèves et de les mettre au cœur de la pédagogie.

#### **III-1 - Le processus**

Avant tout équipement, un « diagnostic numérique » des écoles sera réalisé. Celui-ci se décompose en deux phases :

- un diagnostic technique tout d'abord pour évaluer l'existant en matière de réseaux, d'équipements, d'interventions majeures passées et de travaux à venir, d'aménagement de l'espace. Ce diagnostic sera réalisé par Saint-Etienne Métropole et les communes pour les écoles publiques et les OGEC pour les écoles privées ;
- un diagnostic pédagogique ensuite pour établir l'état des lieux des usages pédagogiques et numériques en usages collectifs et individuels. Ce diagnostic sera réalisé par l'Education Nationale.

Ce diagnostic numérique pourra être déclenché soit par :

- Saint-Etienne Métropole qui priorisera les écoles sur les critères suivants :
  - les établissements disposant d'un matériel vieillissant (inventaire) ;
  - les écoles situées dans les 39 quartiers « politique de la ville » ciblées dans le cadre du dossier FEDER/FSE 2014-2020 – fiche ITI ;
  - les candidatures des écoles retenues dans le cadre de l'appel à projet national « collèges connectés ».
- l'Education Nationale suite à un besoin exprimé par l'équipe pédagogique suite à :
  - une formation d'équipe pédagogique ;
  - un changement de poste ;
  - une modification de la structure de l'école.
- la commune ou l'OGEC dans le cadre d'un projet de construction/rénovation/restructuration des espaces de l'école.

### **III-2 – L'offre de services**

Elle se traduit par :

#### **Les équipements**

Il sera proposé un spectre d'équipements réduit et adapté aux usages.

Chaque classe élémentaire des écoles élémentaires et primaires recevra 1 pack « classe » constitué de :

- 1 vidéoprojecteur mobile (à led ou à lampe avec 1 lampe de rechange) + 1 chariot mobile + 1 support de projection.
- L'équipement sera piloté par 1 poste informatique standardisé requalifié du parc existant.

Au cours du diagnostic numérique, sera définie, la possibilité pour l'école d'obtenir :

- 1 pack « mutualisé » pour a maxima 3 classes volontaires constitué de :
  - 1 pack de 6 tablettes 10 pouces, casques audio et station de rechargement,
  - 1 dongle d'affichage wifi (projection des écrans des tablettes sur le tableau),
  - 1 borne wifi avec bouton arrêt/marche,
  - 1 sac de transport.

Pour les écoles maternelles, l'équipement sera à définir au cours du diagnostic numérique sur la base des packs proposés ci-dessus avec au choix un équipement en « vidéo-projecteur » pour l'école ou un « pack mutualisé » de tablettes 7" pour a maxima 3 classes volontaires.

Concernant les postes informatiques présents dans les écoles, sur la base des diagnostics numériques, ceux-ci seront récupérés pour être standardisés, recyclés et redistribués dans les écoles, ou détruits. L'objectif est de constituer un parc maîtrisé, à jour et homogène. Cette initiative devrait permettre la création d'une filière de collecte et de requalification des postes informatiques qui pourrait alimenter le Plan « Vers une Ecole Numérique » en postes requalifiés. Elle sera génératrice d'emplois sur le territoire de Saint-Etienne Métropole tout en préservant l'environnement.

Dans le cadre du « diagnostic numérique », un abonnement à l'Espace Numérique de Travail 1<sup>er</sup> degré sera proposé aux écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Cet outil offrira :

- un espace sécurisé pour exercer et valider les compétences demandées dans le Brevet Internet et Informatique en fin de primaire avec la messagerie personnelle, le profil électronique ;
- des tutoriels pédao-numériques mis à disposition ;
- des outils pour organiser la vie de l'école et de la classe : cahier de texte électronique, suivi individuel des élèves, partage de documents ;
- un espace de dialogue entre l'école et les familles : cahier de liaison, emploi du temps de la classe, mini-site web... ;
- un espace de communication « éducation » vers les écoles pour les communes proposant des abonnements à des ressources pédagogiques (cartes pré-payées...). Possibilité d'étudier la faisabilité pour les communes d'ajouter des « briques » : périscolaire, cantines...

Un bilan/évaluation annuel des usages numériques sera réalisé auprès de chaque école.

Par ailleurs, des projets particuliers permettant d'utiliser ponctuellement des matériels innovants ou plus singuliers seront construits en lien avec CANOPE Saint-Etienne, les Pôles Ressources Numériques ou bien les Espaces Publics Numériques du territoire.

### **Le volet « Handicap » du Plan**

L'expérimentation n'a pas pu être conduite de façon satisfaisante pour déterminer une préconisation. Les « diagnostics numériques » de ces établissements devront permettre de déterminer l'équipement adapté :

- pour les classes ULIS écoles (ex CLIS) ;
- pour les Instituts Médicaux Educatifs ;
- pour les élèves en situation de handicap : jeunes sourds, jeunes autistes, mal-voyants.

### **La maintenance**

Pour la réussite de ce projet, une maintenance renforcée sera mise en place :

- des équipements remplaçables sous 48 à 72 heures ;
- des outils de maintenance à distance ;
- les techniciens du Plan qui deviennent des facilitateurs ;
- un renfort en externe de la maintenance ;
- un guichet unique « SVP-m@intenanceEcole » qui répond aux appels des écoles, pilote et assure la traçabilité du traitement de l'appel en fonction du sujet, réoriente les appels vers le bon interlocuteur (commune, rectorat...) ;
- des tutoriels pour la primo-maintenance à l'attention des utilisateurs ;
- une implication active et attendue des enseignants et des élèves (tenue d'un carnet de bord attaché au matériel...).

### **Les besoins de formation**

Conjointement à l'offre de la collectivité, l'Education Nationale proposera des formations hybrides (en présentiel et à distance) pour comprendre, utiliser et créer, ainsi que de l'accompagnement avec l'appui des conseillers au numérique pour finaliser des aides aux usages en associant enseignants et élèves.

### **Concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers**

Concernant les usages des enseignants des RASED et des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants, ces personnels pourront utiliser les équipements et les ressources disponibles dans les écoles du Plan « Vers une Ecole Numérique ».

### **III- 3 – Pour aller plus loin dans les usages du numérique**

Il est envisagé de faire appel à la recherche pour adapter les équipements aux usages et pour accompagner les pratiques grâce à la création d'un EDUCLAB (laboratoire des usages et pratiques permanent) au sein de la Cité du design en partenariat avec Saint-Etienne Métropole et l'Education Nationale.

Le premier chantier serait de développer des adaptations de l'Espace Numérique de Travail (ENT) 1<sup>er</sup> degré pour les écoles de l'agglomération. Le deuxième serait d'adapter les futurs Plans numériques écoles en pratiquant une veille sur les équipements, une observation des usages, des tests et simulations avec les classes du territoire.

Une expérimentation avec quelques écoles volontaires sera réalisée pour un passage de l'ensemble de leur parc numérique sous LINUX.

### **III- 4 – La gouvernance**

Une gouvernance partenariale, pour faciliter et développer les usages du numérique à l'école, est redéfinie avec des rôles et des modalités d'intervention entre :

- **Saint-Etienne Métropole**
  - Acquisition des équipements (hors consommables et ressources numériques),
  - Maintenance des équipements propriétés de Saint-Etienne Métropole,
  - Accès à internet pour les écoles publiques,
  - Pilotage du Plan.
- **L'Education Nationale**
  - Formation/accompagnement des enseignants
- **Les communes / les OGEC / les établissements accueillant des élèves en situation de handicap**
  - Assurance du matériel remis aux écoles,
  - Mise en sécurité des locaux,
  - Réalisation des travaux en lien avec les bâtiments : fixation des équipements, travaux de câblage courant fort/courant faible, aménagement de l'espace.

Les différentes conventions de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et l'ensemble des partenaires seront présentées à un prochain Bureau de Saint-Etienne Métropole.

### **III-5 – Le planning de mise en œuvre du Plan dans les 288 écoles**

Un test grandeur nature de la procédure sera réalisé auprès de quelques communes et écoles tests à la rentrée scolaire 2016-2017 pour ensuite pouvoir engager la mise en œuvre généralisée.

## **IV- CONCLUSION**

Ce Plan est :

- partenarial

- innovant :
  - Qualité de service aux usagers,
  - Réponse aux besoins des usagers,
  - Création d'un laboratoire d'usages de l'école numérique au Pôle recherches de la Cité du design combinant design et numérique,
  - Maintenance plus réactive avec un guichet unique.
  
- soucieux des enjeux du développement durable :
  - Maîtrise de la quantité de l'équipement installé,
  - Economie réalisée sur la consommation de papier,
  - Maintenance des postes à distance,
  - Création d'une filière de collecte et requalification des postes informatiques.

Pour la mise en œuvre de ce plan, les crédits d'investissements nécessaires sont inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements à hauteur de 2,9 millions d'euros pour 2016 à 2019.

Il est proposé de gérer ce plan triennal via une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement.

Les crédits de fonctionnement sont estimés à 1,2 million d'euros pour 2016 à 2019.

Des subventions seront sollicitées notamment auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union Européenne (FEDER), de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve les propositions d'orientations générales du Plan « Vers une Ecole Numérique » pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager le Plan « Vers une Ecole Numérique » triennal 2016-2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU